



1<sup>er</sup> syndicat de l'enseignement professionnel

**Académie de Lyon**  
ACADÉMIE DE LYON



Confédération Générale du Travail  
FORCE OUVRIERE

## Mutations 2014 : c'est parti !

**Saisie des vœux sur le serveur SIAM, du 14 novembre au 3 décembre midi.**

**Faites-vous conseiller par les élus paritaires du SNETAA-FO**

**Prenez rendez-vous : ☎ 06 68 23 29 42**

Pour un grand nombre de collègues du second degré, près de 17 000 l'an passé, la phase inter-académique du mouvement est une préoccupation majeure et immédiate. Préoccupation car cette opération est déterminante sur les plans professionnel et personnel, et le manque de postes (non créés, ou bien retirés du mouvement pour des supports stagiaires ou des admissibles aux concours sous contrat...) est source de découragement.

Préoccupation également car les mutations sont une opération risquée, complexe, pour laquelle il faut prendre des décisions en quelques jours, or aucune erreur n'est permise – notamment aux stagiaires, participants obligatoires, qui demandent une première affectation académique.

**Le SNETAA-FO est le premier syndicat de l'Enseignement professionnel, le seul aussi à avoir des élus dans toutes les académies. Le SNETAA-FO est aux côtés des collègues pour les informer, les conseiller, défendre leur dossier dans les commissions paritaires administratives (CAPA et CAPN).**

### Phase inter-académique 2014 : des nouveautés

**Le Bulletin officiel du 7 novembre fait état de plusieurs changements par rapport au mouvement inter 2013, qu'il convient de connaître pour saisir ses vœux en toute connaissance de cause. Voici les changements majeurs :**

#### **Des bonifications familiales revalorisées**

- Les bonifications liées aux années de séparation sont revues (ex : 250 points pour une année de séparation, au lieu de 50 points en 2013)
- 100 points supplémentaires sont attribués aux agents demandant à se rapprocher de leur conjoint dont la résidence professionnelle (ou privée, si compatible) est située dans une académie non limitrophe.

#### **Une nouvelle bonification pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

- 100 points sont prévus aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, sur tous les vœux exprimés. Cette bonification n'est pas cumulable avec la bonification « Handicap » de 1000 points attribuée par les rectorats sur certains vœux après avis du médecin conseiller technique.

#### **Plafonnement du «vœu préférentiel »**

- Formuler le même vœu plusieurs années consécutives permet de cumuler 20 points supplémentaires par an, à compter de la deuxième demande. Si ce principe est maintenu, les points correspondants sont désormais plafonnés à 200 points.

#### **Anciens titulaires d'un corps ou réintégrations à titres divers**

- Suppression des 1000 points jusque là accordés aux stagiaires précédemment titulaires d'un autre corps que ceux des personnels enseignants, d'éducation ou d'orientation, et demandant leur académie d'affectation avant la réussite au concours.
- Suppression des 1000 points pour les personnels affectés dans un emploi fonctionnel, un établissement privé sous contrat ou une ATP dans un établissement d'enseignement supérieur.

#### **Affectations à Mayotte**

Celles-ci ne sont plus limitées dans le temps (deux ans renouvelables une fois

jusqu'à présent) et sont donc prononcées à titre définitif.

#### **Revalorisation des points liés à l'ancienneté de service**

Jusqu'à présent, les enseignants ayant accédé à la hors-classe bénéficiaient de 49 points forfaitaires, auxquels venaient s'ajouter 7 points par échelon de la hors-classe. Désormais, tout collègue au dernier échelon de la hors-classe bénéficie de 98 points forfaitaires.

Ce changement a une incidence pour les professeurs agrégés dont le nombre d'échelons dans la hors-classe (six) est inférieur à celui des professeurs certifiés par exemple (sept).

### **Sur votre agenda**

**Congé de formation professionnelle pour l'année scolaire 2014-2015 :**

► Demandes à retourner au rectorat de Lyon **avant le 29 novembre 2013**

► CAPA des PLP promotion d'échelon : **Lundi 16 décembre 14h30**